

→ ENVIRONNEMENT

Déchets : changeons nos réflexes

GUIDE PRATIQUE

– de déchets + d'avenir

– de déchets

Angers Loire Métropole conduit sa politique dans une logique de développement durable. La préservation de l'environnement constitue l'un des piliers de cette ambition. Elle implique notamment une amélioration constante de la gestion des déchets : diminution de leur quantité et nocivité, généralisation du tri sélectif, optimisation de leur collecte, traitement et valorisation.

SANTÉ

Manipulés directement ou rejetés dans la nature, les déchets ne sont pas sans impact sur notre santé. Certains sont même dangereux et imposent une attention particulière.

ENVIRONNEMENT

Les hommes ne sont pas les seuls concernés. Pureté de l'air et qualité de l'eau en dépendent aussi. Faune et flore sont également les premières victimes, dans le monde, de la production massive et non maîtrisée de déchets.

ÉCONOMIE

À raison de 150 € en moyenne par tonne collectée, les déchets pèsent sur notre porte monnaie. Avec un peu de vigilance, nous pouvons maîtriser ces coûts.

CITOYENNETÉ

Produire moins de déchets résiduels, c'est possible ! Chacun de nous peut faire un geste. Avec ce guide, Angers Loire Métropole vous met sur la voie.

+ d'avenir

CHIFFRES CLÉS 2006

Une taxe d'enlèvement des ordures ménagères peu élevée :
75 € par habitant contre **90 €** en moyenne, au niveau national, pour les collectivités de même taille.

Chaque Angevin a produit 489 kg de déchets ménagers en 2006 dont :
- **243 kg** résiduels
- **71 kg** recyclables
- **175 kg** déposés en déchèteries

Les bonnes habitudes progressent depuis 1999 :
- Généralisation du tri et du dépôt en déchèterie (respectivement **+ 78 %** et **+ 106 %** en **7 ans**)
- Diminution du poids des ordures ménagères résiduelles : **- 17 %**

Pourtant, le gisement global est en hausse : **+ 17 %**

Les Angevins se sont mobilisés, mais il faut poursuivre les efforts.

À vous de jouer !



Sommaire

1 réduire les déchets

**Mieux gérer ses déchets, c'est d'abord éviter de les produire : agir pour limiter leur quantité et leur nocivité.
La prévention des déchets intervient à tout moment : au supermarché comme à la maison, au bureau comme au jardin.
Chaque citoyen peut adopter une démarche éco-responsable en accomplissant des gestes simples.**

Guide d'achat

Devenez consom'acteur en privilégiant des produits non jetables, recyclables, réparables et générant peu d'emballages.
Par son acte d'achat, le consommateur a le pouvoir de faire évoluer l'offre en encourageant les industriels à respecter une logique d'éco-conception : réduction du poids des emballages, allongement de la durée de vie des produits, utilisation de matériaux recyclables...

L'éco-consommation profite à tout le monde, à l'environnement comme au porte-monnaie. La preuve par trois...



Les éco-labels vous donnent l'assurance d'acheter un produit respectueux de l'environnement. (ci-contre : l'éco-label européen)

Appareils électroménagers

Choisissez-les robustes, réparables, peu gourmands en énergie (classe A). Vous allègerez votre facture d'électricité et prolongerez leur durée de vie.

Lingettes

Elles pèsent lourd dans votre budget et dans votre poubelle : dirigez-vous plutôt vers le rayon balais, serpillières et produits d'entretien, plus respectueux de l'environnement (à condition de ne pas dépasser les doses recommandées).

Piles

Pensez aux rechargeables et investissez dans un accumulateur. Vous rentrerez vite dans vos frais.



MOINS D'EMBALLAGES, PLUS D'ÉCONOMIES !

Plus un produit est emballé, plus il est onéreux.
Exemple : au kilo, les dosettes expresso coûtent 28,84 € contre 10,64 € pour le paquet de café.
Soit presque trois fois plus cher !

Halte aux emballages !

100 milliards d'emballages tous les ans ! Un chiffre doublement élevé : vous payez les emballages au moment de l'achat (20 à 60 % du prix du produit), mais aussi au moment de leur élimination (taxe d'élimination des ordures ménagères). Que faire ?

Évitez

> les produits suremballés
sachets fraîcheur, présentations individuelles...

> les "blisters"
emballant les légumes, les fruits ou les viandes.

> le piège des promotions
"3 pour le prix de 2", si vous ne pouvez pas tout consommer avant la date de péremption.

Refusez

> les sacs de caisse
et munissez-vous d'un panier ou d'un cabas réutilisable.

Préférez

> les grands conditionnements
qui limitent les déchets d'emballage et coûtent moins cher.

> les produits à la coupe
afin de choisir la juste quantité : finis les fromages oubliés au bas du réfrigérateur ! Pensez aussi à la vente au détail et en vrac.

> Les lessives, les adoucissants et les produits vaisselle concentrés
Respectez bien les doses indiquées par les fabricants.
Pensez aussi aux éco-recharges et aux produits éco-labellisés.





PETITS POTS	BOUTEILLES D'EAU	AMPOULES
Pour les bébés, préférez les petits pots en verre recyclable plutôt que les assiettes toutes prêtes. Mieux, préparez-les vous-même !	Régulièrement contrôlée, l'eau du robinet est 100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille. La consommer éviterait la production de 1 000 tonnes de déchets plastique par an.	Privilégiez les ampoules fluo-compactes. Elles durent huit fois plus longtemps et consomment cinq fois moins d'énergie.



À la maison, les bonnes résolutions

Adopter de nouvelles habitudes de consommation, c'est aussi adopter de nouveaux comportements.

Vive les boîtes hermétiques !

> Pour conserver vos aliments, ayez le réflexe boîtes alimentaires : un geste économique et écologique !

> À l'heure du goûter, privilégiez gourdes et boîtes à gâteaux, moins polluantes et moins coûteuses que les canettes ou les sachets individuels.



Du papier à l'écran

Préférez les services internet pour vos démarches administratives et n'imprimez que vos photos numériques réussies.

Moins d'énergie, moins de déchets

Les piles coûtent cher et génèrent des déchets dangereux : **branchez votre matériel sur secteur** ou bien préférez les piles rechargeables.

Idées cadeaux

Au moment de Noël ou des anniversaires, **pensez aux cadeaux dématérialisés !** Places de cinéma, cartes cadeaux... Vous n'avez que l'embarras du choix !

Attention travaux !

Il existe des techniques limitant l'utilisation des produits chimiques comme le nettoyage à haute pression (uniquement à l'eau). Pensez aussi aux peintures à l'eau ou comportant l'éco-label NF Environnement.



► 40 kg de prospectus par foyer et par an distribués chaque année ! Apposez un autocollant "Stop Pub" sur votre boîte aux lettres.



BOÎTE À IDÉES

Cuisinez en grande quantité et congelez des portions.



Privilégiez les méls aux courriers, selectionnez ceux à imprimer, travaillez sur ordinateur plus que sur papier...

DÉMATÉRIALISEZ LES SUPPORTS

Au bureau aussi !

Photocopiez et imprimez en mode recto-verso et en noir et blanc.

Réutilisez les versos en papier brouillon.

Pensez à la reprise ou à la recharge des cartouches d'imprimantes et de photocopieuses.

Choisissez la fonction "basse qualité d'impression".

Utilisez de la vaisselle traditionnelle pour la pause café ou déjeuner.

RÉUTILISEZ RÉUTILISEZ RÉUTILISEZ RÉUTILISEZ

Consultez le dépliant d'Angers Loire Métropole "avant...après : vous achetez aussi des déchets". Un petit mémo à garder sous le coude.





réduire les déchets

Consommez autrement

Êtes-vous contraints d'acheter un nouvel objet ? D'en jeter un autre ? En vous posant les bonnes questions, vous pouvez réduire vos déchets, faire des économies et limiter le gaspillage.

Avant d'acheter

Certains objets servent peu.
Dans ce cas, **il existe des solutions alternatives à l'acte d'achat :**

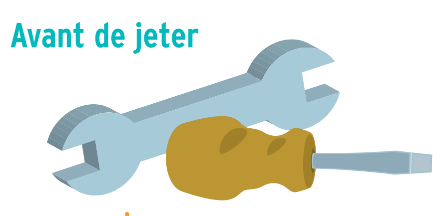
› **La location**

› **L'emprunt**

› **L'achat collectif** (entre amis, voisins, membres d'une même famille)

Vous avez dit seconde main ?
En achetant ou en vendant des objets *via* les **circuits de l'occasion**, vous prolongerez leur durée de vie et reculerez le moment de les jeter.

Avant de jeter



Réparez !

› **Demandez** un devis à différents réparateurs pour vos appareils électroménagers ou hi-fi.
› **Pensez** aux couturières, cordonniers, restaurateurs de meubles…
› **Profitez** des joies du bricolage !

Donnez !

› **Prenez contact** avec les associations locales, caritatives ou les entreprises d'économie sociale.
› **Offrez** vos jouets et votre matériel de puériculture.

Réutilisez !

Amusez-vous à détourner un matériau de son usage premier. **Recyclez :**
› **Vos vieux vêtements** pour en faire des chiffons ou des tabliers.
› **Les boîtes à chaussures** en casiers de rangement.
› **Les bocaux en verre** pour conserver les aliments ou ranger les clous.



ÇA PEUT ENCORE SERVIR !

Vêtements, jouets, livres, meubles… : apportez vos objets réparables ou réutilisables à la déchèterie-recyclerie Emmaüs. Dans un même espace, les compagnons réceptionnent vos objets, les réparent et les mettent en vente. Ils enlèvent aussi vos encombrants à domicile.

Emmaüs - Le Sauloup
49070 Saint-Jean-de-Linières
Tél. : 02 41 39 73 39



Pensez aux autres

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, des entreprises d'insertion participent à la gestion et à la valorisation des déchets.
Petite liste non exhaustive…

› Les vieux appareils électroménagers sont collectés par Envie-Anjou. Cette association emploie des personnes pour réparer certains de vos équipements, selon l'état. Les biens sont ensuite mis en vente avec une garantie d'un an, à des prix défiant toute concurrence.

▶ Envie-Anjou
Rue de l'Argelette, ZI Angers-Beaucouzé
49070 Beaucouzé - Tél. : 02 41 48 42 21

› Les vêtements et chaussures en bon état peuvent être déposés dans les points de collecte APIVET ou donnés à d'autres associations telles que Emmaüs.

▶ APIVET
34, rue des Noyers, 49000 Angers
Tél. : 02 41 80 07 33
Mél : apivet@wanadoo.fr



BOÎTE À IDÉES

› Pour faire des économies financières directes, pensez aux :

- Dépôts-vente
- Brocantes
- Petites annonces

› Il existe aussi des sites internet spécialisés mettant en relation vendeurs et acheteurs d'objets d'occasion.

Alors… à vos souris !



Jardinez léger



Les déchets verts

Si vous avez un jardin, ayez bien en tête les astuces suivantes pour limiter la production de déchets verts et les valoriser.

› **Réduisez votre espace à tondre** en plantant des espèces couvre-sols.

› **Choisissez des mélanges de gazon** à pousse lente **et des arbustes** à végétation limitée.

› **Espacez vos tontes** et acceptez une pelouse de 6-8 cm de hauteur.

› **Adoptez la technique du mulching** en couvrant le sol de débris de végétaux frais.

Attention, Danger !

Comment éviter engrais chimiques, désherbants et pesticides, nocifs pour la santé et l'environnement ? En privilégiant des pratiques alternatives.

Nourrir

Pratiquez la rotation des cultures et enrichissez votre sol en **utilisant des engrais naturels.**

Protéger

Choisissez des espèces variées, adaptées au sol et peu sensibles aux maladies.
Favorisez la présence de prédateurs (larves de coccinelle ou de chrysope) et posez des filets anti-insectes.



Désherber

Un gazon dense, des plantes couvre-sols ou un paillis entravent efficacement le développement des mauvaises herbes.
Privilégiez le désherbage manuel ou thermique.

OÙ VONT LES DÉCHETS VERTS ?

Les déchets verts déposés dans les bennes "Végétaux" des déchèteries sont acheminés vers la plate-forme de compostage de Villechien. Après fermentation puis maturation, ils constituent un compost 100 % végétal, revendu aux particuliers, aux professionnels ou aux collectivités locales. Intéressés ? Rendez-vous page 31.

Pour apprendre à jardiner autrement, consultez le guide pratique publié par Angers Loire Métropole, "Jardinez au naturel". Vous pouvez aussi le télécharger sur le site internet : www.angersloiremetropole.fr



Apprenez à composter

Réduire votre poubelle de plus de 30 %, c'est possible ! En valorisant vos déchets fermentescibles, vous obtiendrez **un engrais 100 % naturel et gratuit.**

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un procédé de décomposition des déchets organiques par les micro-organismes du sol. Il permet de produire du compost : comparable à l'humus, il garantit une terre mieux équilibrée et de meilleure qualité. **En compostant, vous diminuerez la quantité de déchets à éliminer et répondrez à vos besoins de jardinage** : un bon moyen d'agir pour la préservation de notre environnement.

Composter ? Oui, mais comment ?

Choisissez un endroit mi-ensoleillé, mi-ombragé, à l'abri du vent. Une fois votre composteur installé en contact avec la terre, sur une surface plane d'environ 1 m², suivez les quatre règles d'or du compostage :
› **Variez** les apports et alimentez-le régulièrement. Mêlez matières sèches et humides.
› **Aérez** tous les deux mois.
› **Surveillez** l'humidité du compost : le mélange ne doit être ni trop sec, ni détrempé.
› **Assurez-vous** que le compost dégage de la chaleur.

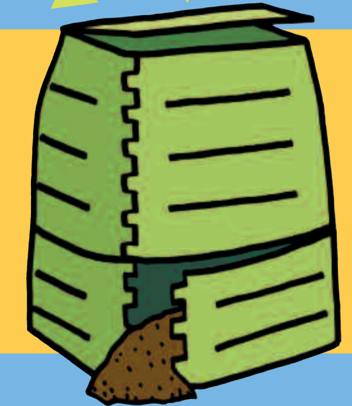
Quels déchets composter ?

› de cuisine
épluchures de fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, pain dur, croûtes de fromage, marcs et filtres de café, sachets de thé et de tisane…

› de maison
essuie-tout et serviettes en papier, papier journal, sciures de bois non traité, plantes d'intérieur…

› de jardin
tontes de gazon, feuilles mortes, fanes de légumes, fleurs fanées, petites tailles, mauvaises herbes non montées en graine…

› à proscrire
végétaux ayant subi des traitements chimiques, mauvaises herbes montées en graine, plantes malades, résineux, excréments, couches, cendres…





Moyennant une participation de 20 €, Angers Loire Métropole met à votre disposition un composteur individuel. Si vous habitez un immeuble, vous pouvez faire la demande d'un lombricomposteur ou d'un composteur collectif.
Renseignements :
N° Vert 0 800 800 050

2 trier les déchets

Produire moins de déchets est une première étape. Il faut ensuite diminuer le tonnage de ceux qui devront être éliminés. Une seule solution : le tri. Encore faut-il distinguer les déchets recyclables des non-recyclables et savoir où les déposer.

À CHAQUE DÉCHET SA SOLUTION

Afin d'améliorer l'efficacité de la collecte et de faciliter le tri, l'agglomération met à votre disposition des sacs, des bacs ou des conteneurs conçus pour chaque type de déchets et adaptés à votre habitat.
Cette politique porte ses fruits : en 2006, 19 254 tonnes de déchets recyclables ont été ramassés : 78 % de plus qu'en 1999 !

Les déchets recyclables

Vous habitez Angers ou sa première couronne (hors grands immeubles)

Vous bénéficiez du **ramassage à domicile** de vos déchets recyclables, sauf le verre.
C'est ce qu'on appelle le porte à porte.
Si vous habitez dans une impasse, vos déchets sont collectés à l'entrée de la voie.

> Les déchets recyclables hors verre : vous disposez de **sacs jaunes** distribués par les ambassadeurs du tri (vous pouvez aussi les retirer à la mairie de votre ville ou de votre quartier) ou d'un **bac bleu à couvercle jaune** pour les immeubles (déchets déposés en vrac).

Quels déchets y déposer ?
Bouteilles et flacons en plastique / boîtes métalliques / papiers, journaux et magazines, cartonnettes et briques alimentaires.

> Le verre : rendez-vous aux **conteneurs verts**, aériens ou enterrés.

Facile ! Nos déchets recyclables sont collectés le même jour

Chez les Kitri
Qui trie bien vivra mieux demain

N'oubliez pas : "MERCREDI... JOUR DU TRI"



Vous habitez dans une commune de la deuxième couronne

Vous devez déposer vos déchets recyclables dans un des points tri de votre commune. C'est ce qu'on appelle l'apport volontaire.

Un point tri rassemble trois conteneurs aériens pouvant accueillir vos différents types de déchets recyclables :

> Si les points tri sont pleins, appelez gratuitement à partir d'un poste fixe :
N° Vert 0 800 41 88 00



> Bouteilles et pots en verre :
conteneur aérien vert

> Bouteilles et flacons en plastique / Boîtes métalliques :
conteneur aérien jaune



> Journaux et magazines / Cartonnettes / Briques alimentaires :
conteneur aérien bleu



Pour la liste des communes : reportez-vous aux pages 18-19.



trier
les déchets

Les déchets résiduels

Vous disposez

> d'un bac roulant de couleur grise :
ne déposez plus vos sacs directement sur le trottoir.

Respectez

> les jours et horaires de collecte :
consultez-les sur le site internet d'Angers Loire Métropole (www.angersloiremetropole.fr, onglet infos pratiques, rubrique environnement).

Les jours et les horaires de collecte y sont détaillés ville par ville, et même rue par rue, pour la commune d'Angers.

Renseignez-vous

> au numéro suivant :

N° Vert 0 800 41 88 00

> Angers Loire Métropole peut réparer votre bac ou le remplacer, en cas de vol, sur présentation d'une déclaration de vol. Renseignez-vous en appelant le numéro vert.



BOÎTE À IDÉES

› Déchets coupants
Lame de rasoir, ampoule, assiette cassée... : avant de les jeter avec vos ordures ménagères, pensez à les emballer dans du papier pour plus de sécurité.

› Huiles de friture
Jetez-les avec vos ordures ménagères résiduelles dans une bouteille en plastique fermée.

ATTENTION !



déchets végétaux,
tontes de gazon,
gravats,
produits dangereux,
néons,
encombrants,
cendres chaudes,
liquides
NE SONT PAS COLLECTÉS.

Si le bac contient ce type de déchets, il ne sera pas vidé.

Utilisez bien

> votre bac roulant.
Les bacs roulants permettent aux agents de collecte d'avoir moins de contacts directs avec les détritus. Leur sécurité et leur hygiène s'en trouvent renforcées.

> N'encombrez-pas le passage.
Pensez aux poussettes, aux personnes handicapées et mal voyantes. Rentrez votre bac après la collecte.

> Positionnez votre bac
avec la poignée côté rue.

> Pensez à le désinfecter régulièrement.
Mal entretenu, il risque d'être refusé par les agents de collecte.
Votre bac roulant appartient à Angers Loire Métropole, mais son entretien dépend de vous !

> Ne mettez pas de housse de protection dans le bac.

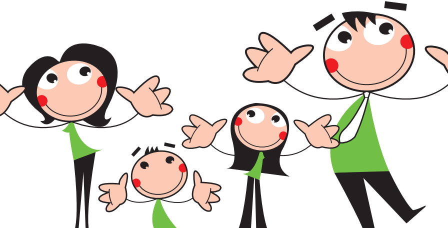
PAS DE SAC SUR LE TROTTOIR



Vous habitez le centre ville d'Angers ? Si vous partez en week-end, ne laissez pas votre sac de déchets résiduels sur le trottoir : rendez-vous au conteneur enterré gris le plus proche. Vous pouvez consulter la liste sur www.angersloiremetropole.fr (voir rubrique environnement).

Quels déchets trier?

Respectez bien les consignes de tri. Tous les déchets d'emballage ne peuvent pas encore être valorisés.



› Ne gaspillez pas l'eau en lavant vos emballages

LE PLASTIQUE	LE MÉTAL	LE PAPIER	LE VERRE
LES DÉCHETS RECYCLABLES			
› BOUTEILLES: eau, jus de fruit, soda, soupe, lait (de 0,15 à 5 l.), mais aussi huiles alimentaires, vinaigrette, ketchup, mayonnaise › FLACONS de produits de toilette et d'entretien (lessive, détergents, eau de javel...)	› boîtes de conserve et canettes › aérosols, bidons de sirop › barquettes aluminium	› journaux, magazines sans film plastique, publicités, enveloppes (même à fenêtre), feuilles volantes › briques alimentaires, quels que soient leur taille et leur contenu › cartonnettes: lessives, céréales, gâteaux, boîte à œufs...	› bouteilles: vin, bière, jus de fruit... y compris l'huile › bocaux de conserve › pots de confiture, pots de bébé
VIDEZ BIEN VOS BOUTEILLES ET FLACONS LAISSEZ LEUR BOUCHON	UNE FOIS VIDÉS, LES AÉROSOLS NE PRÉSENTENT AUCUN PROBLÈME DE SÉCURITÉ	NE PAS CHIFFONNER, NI DÉCHIRER LES PAPIERS, CARTONS... INUTILE D'ÔTER LES BECS VERSEURS EN PLASTIQUE DE VOS BRIQUES	ENLEVEZ BOUCHONS ET CAPSULES
LES DÉCHETS NON RECYCLABLES (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES)			
› barquettes de beurre, de glace... › suremballages, sacs de caisse, sacs de surgelé › polystyrène (barquettes, calages) › pots de yaourts, de crème fraîche... › emballages de jambon, de fromage sous vide › pots et barquettes de fleurs › "blisters", tubes de dentifrice, de crème... › jouets en plastique › coton-tiges	› papier aluminium en rouleau › sachets aluminium: café, chips, biscuits	› papiers et cartons gras, souillés › papier essuie-mains › mouchoirs jetables › films autour des revues › couches culottes › tapisserie	› pots de fleurs › vaisselle cassée › vitre, miroir › ampoules EMBALLEZ LA VAISSELLE CASSÉE ET LES AMPOULES DANS DU PAPIER AVANT DE LES JETER

BON À SAVOIR

- Les petits emballages légers et les emballages souples ne sont pas recyclés.
- Balayures, épluchures, restes de repas sont à jeter avec les ordures ménagères. Leur présence dans les déchets recyclables rend votre geste de tri inefficace.
- Compactez les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les cartonnettes.

Où déposer vos déchets?



Certains quartiers disposent de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets

Vous habitez → / jetez ↓		ANGERS ET SA 1ÈRE COURONNE*	COMMUNES DE LA 2ÈME COURONNE**	GRANDS IMMEUBLES ÉQUIPÉS
PLASTIQUE MÉTAL	Bouteilles et flacons en plastique avec les bouchons Boîtes métalliques			
PAPIER CARTON	Cartonnettes, journaux, papiers magazines, briques alimentaires			
VERRE	Bouteilles, bocaux et pots en verre (sans bouchon, ni couvercle)			
NON RECYCLABLE	Épluchures, restes de repas, balayures, emballages non recyclables			

*** Communes de la première couronne :** Avrillé, Beaucouzé, Bouchemaine, Cantenay-Epinard, Ecouflant, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Les Ponts-de-Cé, Saint-Barthélemy d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Saint-Sylvain d'Anjou, Trélazé

**** Communes de la deuxième couronne :** Béhuard, Briollay, Feneu, La Meignanne, La Membrolle-sur-Longuenée, Le Plessis-Grammoire, Le Plessis-Macé, Pellouailles-les-Vignes, Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Jean-de-Linières, Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-des-Bois, Saint-Martin-du-Fouilloux, Sarrigné, Savennières, Soucelles, Soulaines-sur-Aubance, Villevêque

3 valoriser les déchets

Une fois vos déchets triés, Angers Loire Métropole les collecte et les achemine vers des filières de traitement.
Le recyclage des emballages permet d'économiser des matières premières naturelles, mais aussi de l'eau et de l'énergie.
Comment aller plus loin ? En valorisant aussi les ordures ménagères résiduelles avec le projet "Biopole" **(voir p. 22).**





1 Tri
Les bouteilles de lait sont sélectionnées au centre de tri.



2 Stockage et transport
Les bouteilles sont compactées puis expédiées vers une usine de recyclage.





3 Régénération
Les bouteilles sont lavées, broyées en paillettes, puis transformées en granulés.



4 Fabrication
les granulés sont fondus puis coulés dans un moule.



5 Finition
Sorti du moule, l'arrosoir doit encore être découpé.

6 Résultat
L'arrosoir est prêt à la vente.



La deuxième vie des emballages

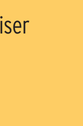
Du tri à la fabrication de nouveaux matériaux, il existe différentes **étapes de transformation**. Le contrat conclu entre Angers Loire Métropole et la société Eco-Emballages assure le **retraitement** et la **traçabilité des déchets d'emballage recyclés**.



Acier

Dans la nature, une boîte en acier met 100 ans à disparaître.
Chaque tonne d'acier recyclé permet d'économiser plus d'une tonne de minerai de fer.

Acier recyclé →
Clés à molette, trombones, casseroles, pinces, chariots...



Aluminium

Il se recycle à 100 % et à l'infini.
Recycler 1 tonne d'aluminium permet d'économiser plus de 2 tonnes de bauxite et 95 % de l'énergie nécessaire pour fabriquer l'aluminium de première fusion.

Aluminium recyclé →
Trottinettes, fers à repasser, chaises, flacons de parfum...



Briques alimentaires

Chaque tonne de briques alimentaires recyclées permet d'économiser 2 tonnes de bois.

Briques alimentaires →
Enveloppes cartonnées, papiers cadeaux, papiers peints...



Papiers et cartons

Les cartons et cartonnettes de la maison se recyclent une dizaine de fois.
Chaque tonne d'emballages en carton recyclé fait économiser 2,5 tonnes de bois.

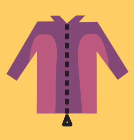
Cartons recyclés →
Nouveaux cartons.



Plastique

Chaque tonne de plastique recyclé fait économiser entre 700 et 800 kg de pétrole brut.

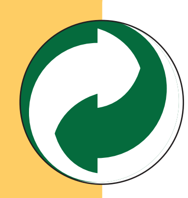
Plastique recyclé →
Pulls en laine polaire, brosses à balai, bracelets de montre, gaines, bacs à fleur, seaux en plastique...



Verre

Le verre se recycle indéfiniment et à 100 %. Chauffé à plus de 1 500°C, l'emballage en verre prend toutes les formes et redevient un emballage.
Le verre recyclé, appelé calcin, est le premier matériau utilisé par l'industrie du verre.





LE POINT VERT ECO-EMBALLAGES

95 % des produits emballés que nous achetons portent aujourd'hui le point vert.
Ce sigle n'est pas le signe d'un emballage recyclable. Il signifie que les industriels, les conditionneurs et les distributeurs du produit emballé participent financièrement au programme de tri Eco-Emballages.



Traiter les déchets résiduels

En 2010, l'usine d'incinération de La Roseraie s'arrêtera de fonctionner pour laisser la place à "Biopole". Un lieu unique, à Saint-Barthélemy d'Anjou, où les ordures ménagères résiduelles seront traitées et valorisées. Explications...

Après le tri sélectif, votre poubelle comporte encore des déchets valorisables.
Le centre de valorisation des déchets "Biopole" permettra de **séparer** les déchets fermentescibles des autres déchets et de les **valoriser**.
Ils seront alors transformés en biogaz et en compost.

Le biogaz

constitue une énergie renouvelable, susceptible de remplacer les énergies fossiles.
Il pourra être utilisé pour le chauffage et l'électricité.
Par an, Biopole produira ainsi l'équivalent de la consommation électrique de 7 800 foyers.

Le compost

utilisé par les agriculteurs, pourra compenser l'appauvrissement des sols.

BiO POLE
Centre de valorisations des déchets ménagers

> SÉPARATION des déchets résiduels

> DÉCHETS FERMENTESCIBLES 50 %

> MÉTHANISATION procédé permettant une double valorisation

> VALORISATION BIOLOGIQUE 22 000 tonnes de compost produites par an

> VALORISATIONS ÉNERGÉTIQUES 10 000 tonnes de biogaz produites par an

50 %

1,5 % > Valorisation des métaux

9,5 % > Travaux publics : valorisation des déchets inertes (gravillons, porcelaine…)

36 % > Déchets à haut pouvoir calorifique : stockage ou valorisation à l'étude (plastique, bois…)

3 % > STOCKAGE des déchets ultimes

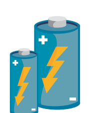


4 maîtriser les déchets dangereux et les D3E

**Tous les déchets ne se ressemblent pas : certains doivent faire l'objet d'un traitement particulier. Soyez vigilants.
Les déchets "dangereux" et les "D3E" (déchets d'équipements électriques et électroniques) contiennent des composants toxiques aux effets néfastes sur l'environnement et la santé. Apprenez à les repérer pour mieux les neutraliser.**

Déchets dangereux

Ce sont les déchets pouvant être nocifs pour l'Homme et l'Environnement (eau, air, faune et flore).



- **Piles et accumulateurs.** Attention aux piles-boutons, qui contiennent du mercure et autres métaux dangereux.
- **Peintures, solvants, vernis, colorants, décapants.** Ne pas oublier les chiffons, ni les pinceaux souillés.



- **Consommables de bureautique.** Toners, cartouches d'encre…
- **Huiles de vidange, liquides de frein, liquides anti-gel, filtres à huile.**
- **Batteries de véhicules.**
- **Insecticides, pesticides et autres produits phytosanitaires.**
- **Aérosols non vidés de leur contenu.**
- **Tubes néons, lampes fluocompactes.**
- **Acides et bases (acide chlorhydrique, soude…).**
- **Produits d'entretien pour la maison.** Décapants pour four (soude caustique), dégraissants, solvants et substances chimiques dangereuses (débouche évier).
- **Produits de soins.** Médicaments, désinfectants, thermomètres, piquants-coupants, radios médicales, autres déchets de soins.
- **Produits cosmétiques.** Vernis et dissolvants.
- **Plaques et tuyaux en fibrociment contenant de l'amiante.**

Les risques de pollution

Trop de déchets dangereux sont :

> Collectés avec les ordures ménagères.
Ils représentent un risque pour les agents chargés de la collecte. De plus, leur élimination provoque le rejet de composants toxiques dans l'environnement.

> Déversés dans les sanitaires.
Se propageant dans le circuit des eaux usées, ils rendent leur traitement plus difficile et présentent un risque de pollution.

> Laissés dans la nature.
Libérant de nombreux composants dangereux, ils entraînent une pollution de l'air, contaminent le sol et s'infiltrent dans les eaux souterraines.

Les effets sur la santé

> Présents dans l'eau, le sol et l'air, les composants toxiques ont un impact négatif sur la faune et la flore et contaminent la chaîne alimentaire à l'extrémité de laquelle se trouve l'Homme.

> Que ce soit par la peau ou les muqueuses, par ingestion ou par inhalation, des risques d'intoxication existent.



Certains déchets dangereux sont acceptés dans les déchèteries pour être ensuite acheminés vers des filières de traitement adaptées. Adressez-vous au gardien.
(voir pages 28 – 29)

Comment les jeter ?

Évitez

de mélanger ces déchets entre eux ou avec d'autres ordures ménagères : vous risqueriez de provoquer des réactions chimiques. Afin de limiter leur pollution, orientez-vous plutôt vers des filières de traitement adaptées.

Déposez

> Les piles usagées dans les points de vente ou les déchèteries. Les fabricants sont obligés de les reprendre gratuitement.
> Les médicaments dans les pharmacies.
> Certains déchets dangereux dans les déchèteries.



Le bon fonctionnement de la nouvelle unité de valorisation des ordures ménagères résiduelles (Biopole) exclut la présence des déchets dangereux, qui risqueraient de contaminer le compost. Ils doivent être déposés en déchèterie.



Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

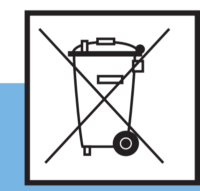
Quatre types de D3E

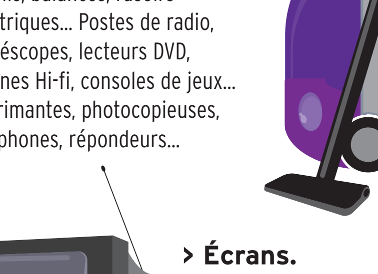
Vous entreposez un ordinateur ou un grille-pain qui ne fonctionne plus ? Vous avez gardé les consoles de jeux de vos enfants ? Vous stockez donc des D3E : des équipements usagés fonctionnant avec une prise, une pile ou un accumulateur. Il en existe plusieurs familles.

> Électroménager hors froid.
Appareils de lavage et de cuisson, équipements de ventilation, de chauffage…

> Électroménager froid.
Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs.

> Petit électroménager.
Aspirateurs, machines à coudre, fer à repasser, grille-pain, friteuses, couteaux électriques, réveils, balances, rasoirs électriques… Postes de radio, caméscopes, lecteurs DVD, chaînes Hi-fi, consoles de jeux… Imprimantes, photocopieuses, téléphones, répondeurs…





> Écrans.
Ordinateurs, postes de télévision…

Les D3E sont considérés comme dangereux parce qu'ils contiennent des composants toxiques :
- gaz à effet de serre (réfrigérateur mis sur le marché avant 1994)
- fils électriques
- composants électroniques
- mercure
- piles ou accumulateurs
- tube cathodique (téléviseur ou écran d'ordinateur)

Les D3E sont aussi polluants pour l'environnement que les déchets dangereux : ne les jetez pas à la poubelle.

> Depuis novembre 2006, tous les D3E ménagers portent obligatoirement ce logo distinctif. Pour chaque appareil électrique acheté, les français s'acquittent d'une "éco-participation" variant de 0,01 € à 13 €.
Son rôle : collecter et financer la dépollution et le recyclage de tous les anciens appareils hors d'usage.
En France, nous en produisons 14 kg par an et par habitant.
Objectif : en collecter 4 kg par habitant par an en déchèterie.

Comment jeter ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

Le vendeur

Depuis le 15 novembre 2006, **si vous achetez un appareil électrique ou électronique, votre distributeur est dans l'obligation de respecter la règle du "1 pour 1" et de reprendre votre ancien appareil.** Il revient aux producteurs d'organiser et de financer la collecte, puis le traitement.

Le don

Si vos appareils sont de bonne qualité et toujours en état de marche, donnez-les à des associations caritatives : la recyclerie-déchèterie Emmaüs, Envie-Anjou…

La déchèterie

Les déchèteries de l'agglomération acceptent tous vos déchets électriques ou électroniques. Pensez à retirer les piles et accumulateurs auparavant.

FACILE !

- **Respectez le mode d'emploi des équipements électriques et électroniques et entretenez-les correctement.**
- **Achetez des appareils adaptés à vos besoins, compatibles avec vos autres équipements.**
- **Choisissez des produits éco-labellisés.**



UN CENTRE DE VALORISATION POUR LES D3E

Installé en 2008 sur le territoire d'Angers Loire Métropole, il accueille tous les D3E du Grand Ouest. Ils y sont démantelés, triés, dépollués puis traités sélectivement. Objectif : offrir des solutions de traitement pour 27 départements et 14 millions d'habitants.

5 aller à la déchèterie

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, vous avez le choix entre huit déchèteries. Gratuites pour les particuliers, elles recueillent un grand nombre de déchets. Ils sont ensuite acheminés vers des filières de traitement adaptées.

Déposer

Pour une valorisation maximale, **chaque benne correspond à une filière de traitement**. Par exemple, **les déchets dangereux sont isolés** et destinés à des centres spécifiques.
Respectez bien les consignes.



► La benne "papiers"

papiers, journaux, magazines (sans les films d'emballage), livres, annuaires, cahiers.
Destination : papeteries pour la fabrication de nouveaux papiers.
> Ne pas déposer : papiers souillés, tapisserie, papier essuie-tout, classeurs.



► La benne "cartons"

cartons pliés, cartonnettes.
Destination : cartonneries pour la fabrication de nouveaux cartons.
> Ne pas déposer : papiers, calages en polystyrène, tapisserie.



► La benne "bois"

palettes, caissettes, cageots, grosses branches, chutes de bois brut, piquets en bois...
Broyage lent pour chauffage bois.
> Ne pas déposer : meubles, canapés et fauteuils, contre-plaqué, agglomérés, bois traité.

> Les bois traités, avec les vernis, colles, peintures toxiques ne peuvent être valorisés et sont à déposer dans la benne "tout-venant".



► La benne "végétaux"

tailles de haies, tontes de pelouse, branchages, feuilles, déchets potagers, fruits.
Destination : plate-forme de compostage.
> Ne pas déposer : sacs plastiques, pierres, gravats, grosses branches, souches d'arbre, piquets en bois.



► La benne "tout-venant"

objets de moins d'un mètre, tapisserie, plastiques divers, contre-plaqués et agglomérés.
> Ne pas déposer : les objets trop grands ou trop lourds.



► La benne "encombrants"

canapés, fauteuils, meubles, matelas, sommiers, contre-plaqués et agglomérés (+ de 1 m), plâtre et placoplâtre, isolants (laine de verre, laine de roche), souches d'arbres...
Destination : centre de stockage des déchets ultimes.



► La benne "gravats"

pierres, béton, carrelage, pare-brise (sans joint), miroirs, pots de fleur en terre cuite, sanitaires (sans tuyauterie, ni plomberie), vaisselle, céramique, porcelaine.
Destination : centre de stockage des déchets inertes.
> Ne pas déposer : plâtre, placoplâtre, amiante, bois, ferraille.



► La benne "ferraille"

objets comportant des parties métalliques : vélos, bidons vides, grillage, métaux, tondeuses, jantes...
Destination : fonderies après broyage et séparation chez un récupérateur de métaux.
> Ne pas déposer : bouteilles de gaz, électroménager récent, éléments entiers de voiture ou de camion.

Le gardien vous guidera pour les autres déchets :

> Électroménager
Machines à laver, sèche-linge, réfrigérateurs, congélateurs, gazinières, fours, télévisions, ordinateurs, minitels, sèche-cheveux, rasoirs électriques, grille-pain...

> Batteries de véhicules

> Huiles moteur usagées

> Radiographies médicales

> Consommables de bureaux
Cartouches d'encre, toners...

> Autres déchets dangereux
- Peintures, vernis, diluants, solvants
- Tubes néons
- Emballages et bidons souillés
- Acides et bases
- Produits phytosanitaires
- Piles et accumulateurs
- Liquide de frein, liquide anti-gel

Ne sont pas acceptés :

- Ordures ménagères résiduelles
- Produits radioactifs
- Extincteurs
- Cadavres d'animaux
- Bouteilles de gaz
- Produits explosifs
- Munitions
- Déchets hospitaliers
- Carburants
- Déchets de soins

Demandez conseil au gardien !

Respecter les règles

Les gardiens

Ils sont là pour vous accueillir, vous renseigner et prendre en charge les déchets spéciaux.
Ils peuvent vous interroger sur l'origine et la nature des déchets.

Les bennes

Vous n'avez pas le droit de descendre dans les bennes, ni d'y récupérer des éléments.

La circulation

Les déchèteries sont accessibles aux véhicules particuliers, avec ou sans remorque, ayant un Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) inférieur à 3,5 tonnes.
Respectez le code de la route et roulez au pas.





Guide pratique

Horaires

HIVER du 1er novembre au 31 mars
- Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h
- Le samedi : 9h à 17h sans interruption
- Le dimanche : 9h à 12h

ÉTÉ du 1er avril au 31 octobre
- Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 18h
- Le samedi : 8h30 à 18h sans interruption
- Le dimanche : 8h30 à 12h

LES DÉCHÈTERIES SONT FERMÉES TOUS LES JOURS FÉRIÉS

Quelle est la plus proche ?

Déchèterie de Villechien
Rue de la Paperie
49124 Saint-Barthélemy-d'Anjou
Tél. : 02 41 79 79 94

Déchèterie de la Baumette
Allée Seuil en Maine – 49000 Angers
Tél. : 02 41 44 49 13

Déchèterie du Haut Coudray
Z.I. du Haut Coudray – 49460 Montreuil-Juigné
Tél. : 02 41 34 89 02

Recyclerie-déchèterie Emmaüs
Le Sauloup – Route de Saint-Léger
49070 Saint-Jean-de-Linières
Tél. : 02 41 39 73 39

Déchèterie du Lac Bleu
Rue de la Ternière – 49240 Avrillé
Tél. : 02 41 69 21 60

Déchèterie des Brunelleries
Ecopole Anjou-Loire – 49080 Bouchemaine
Tél. : 02 41 77 30 78

Déchèterie du Petit Guichard
49480 Saint-Sylvain d'Anjou
Tél. : 02 41 18 52 81

Déchèterie de la Claie Brunette
D 751 – Route des Coteaux
49610 Juigné-sur-Loire
Tél. : 02 41 91 90 56



Dans toutes les déchèteries de l'agglomération, vous trouverez des points tri dans lesquels vous pouvez déposer vos emballages ménagers recyclables et journaux / magazines.



TESTEZ LE COMPOST VERT

> La vente en sac
Dans toutes les déchèteries de l'agglomération, au prix de 2 € le sac de 20 kg.

> La vente en vrac
Rendez-vous aux déchèteries des Brunelleries, du Haut-Coudray, de Villechien* ou directement sur la plate-forme de compostage.

Tarifs 2007 : 16,38 € la tonne
Forfait de 5,50 € pour une quantité inférieure à 350 kg par mois.

Renseignements : 02 41 05 58 44

*Munissez-vous d'un badge de pesée (11 €)

Édition : Angers Loire Métropole
Contributions : Angers Loire Métropole, Direction Déchets-Environnement, Direction de la Communication

Conception / réalisation : PCA / ZAOUM
Photos / illustrations : Bernard Bachelot, Ann Jarret, Art presse

Impression sur papier recyclé
Novembre 2007

Un doute, une question...

tri / collecte :

N° Vert 0 800 41 88 00

prévention des déchets / compostage :

N° Vert 0 800 800 050

Angers Loire Métropole

Direction Déchets-Environnement

83, rue du Mail - BP 80529 - 49 105 Angers Cedex 02

Courriel : dechets@angersloiremetropole.fr

www.angersloiremetropole.fr

(infos pratiques/environnement)



